


Formulaire d'inscription (form also available in English)
ASSUREZ VOTRE SUCCÈS SUR LE MARCHÉ BRÉSILIEN
Découvrez les occasions d'affaires qui s'offrent à vous

OCCASIONS D'AFFAIRES



L'activité se déroulera en français.

Mardi 30 mars 2010
de 7 h 45 à midi

Hôtel InterContinental Montréal
360, rue Saint-Antoine O.
 Square-Victoria

Coordonnées

S.V.P. veuillez remplir un formulaire par participant

Numéro de membre* _____ Non-membre

*Votre numéro de membre est nécessaire pour bénéficier du tarif membre

M. Mme Prénom..... Nom.....

Fonction..... Entreprise.....

Adresse..... Site web.....

Ville..... Province.....

Code postal..... Courriel.....

Téléphone..... Télécopieur.....

Personne à contacter en cas d'urgence

M Mme Prénom..... Nom.....

Téléphone 1 ()..... Téléphone 2 ().....

Comment avez-vous entendu parler de cette activité ?

Courriel Ami / Collègue Courrier Web Journaux

Sollicitation téléphonique World Trade Centre Montréal Autre (précisez).....

Frais d'inscription.

Membres :

90 \$ + 4,50 \$ (TPS) + 7,09 \$ (TVQ) = 101,59 \$

Non-membres :

130 \$ + 6,50 \$ (TPS) + 10,24 \$ (TVQ) = 146,74 \$

Paie ment

American Express Diners Club International MasterCard Visa Chèque*

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
Numéro de la carte

_____|_____|_____|
Date d'expiration (mm/aa)

Titulaire de la carte

Signature

*Tout achat de 200 \$ ou moins doit être acquitté par carte de crédit. Pour achat de plus de 200 \$, carte de crédit acceptée ou chèque à l'ordre de :
World Trade Centre Montréal, 380 rue St-Antoine Ouest, bureau 6000, Montréal (Québec) H2Y 3X7

À retourner par télécopieur : 514 871-5971

Pour plus d'information : Louise Lauzon
Conseillère, développement des marchés internationaux
514 871-4002, poste 6227
llauzon@cmm.qc.ca

- La date, l'heure et le lieu de l'activité peuvent changer sans préavis. Veuillez consulter notre site Web (www.cmm.qc.ca/activites) avant de vous présenter à une activité.
- Aucune confirmation de votre réservation ne vous sera retournée. La Chambre n'acceptera aucune réservation, annulation ni remboursement deux jours ouvrables avant l'activité.
- Cette activité peut faire l'objet d'une dépense admissible dans le cadre de la loi 90.